



Paris, le 22 janvier 2021

La Commission des Transports a décidé de procéder à l'audition de M. Patrick Ky ce lundi 25 janvier 2021 à 9h30 à propos de la re-certification du Boeing 737 Max (diffusion de cette audition www.europarl.europa.eu/committees/fr/tran/meetings/webstreaming)

Pour rappel, L'EASA a interdit de vol dans l'espace européen le Boeing 737 Max le 12 mars 2019, suite au crash du vol ET-302 deux jours auparavant. Ce même avion avait déjà fait l'objet d'un crash le 28 octobre 2018. Survenus à moins de 4 mois d'intervalle, ces deux crashes ont causé la mort de 346 personnes, parmi lesquelles on dénombre 50 citoyens européens.

Ces deux crashes constituent **une faillite sans précédent de la sécurité aérienne au niveau mondial.**

Si nous sommes une association de victimes regroupant des dizaines de familles endeuillées par le crash du vol ET-302, c'est d'abord en tant que citoyens européens que nous saluons la décision de la Commission des transports d'auditionner M. Patrick Ky.

Nous voulons croire à l'Europe qui protège ses citoyens.

Or, à nos yeux, **la re-certification par l'EASA du Boeing 737 Max est prématurée, inopportune et même dangereuse** comme nous avons pu le démontrer dans une note technique, rédigée avec le support d'ingénieurs aéronautiques.

Cette note technique a été adressée à l'EASA en décembre 2020 dans le cadre d'une consultation publique organisée par l'agence (**pièces jointes**)

Malheureusement, nous doutons du sérieux et de l'utilité de cette procédure de consultation publique, pourtant prévue par les règles communautaires.

L'EASA n'a pas pris en effet la peine de répondre à l'argumentation développée et à nos interrogations techniques. Comme tout un chacun, y compris apparemment les membres de la Commission des transports, nous avons appris la re-certification, la semaine prochaine, du Boeing 737 Max par voie de presse le 19 janvier 2021. Monsieur Ky semble plus soucieux de privilégier la communication que d'avoir un échange contradictoire sur le fond.

Pourtant, nous voulons simplement comprendre ce qui a fondé la décision de l'EASA et que la démonstration soit faite que cette nouvelle autorisation de vol présente avec certitudes toutes les garanties de sécurité.



Citoyens européens, il nous semble important que la Commission des transports soit garante de la décision de re-certification que l'EASA pourrait annoncer ces prochains jours en s'assurant que la sécurité a primé sur toute autre considération.

Ce qui est en jeu est la sécurité de millions de voyageurs et les citoyens européens attendent que la décision à venir traduise pleinement **la transparence, la performance et l'indépendance** qui doivent caractériser l'action d'une agence européenne spécialisée.

Conformément à la pratique au sein du Parlement européen, nous allons adresser aux membres de la Commission des transports une liste de questions précises que nous nous posons. Cette liste vous sera adressée avant l'audition de Monsieur Ky.

Contact de l'association : Catherine Berthet +33 6 78 00 15 05 / contact@association-et302.fr

Pièces jointes : courrier à Monsieur Ky et note technique.